



## Fonds pour le travail des femmes - Rapport d'activité 2022

La Commission du Fonds pour le travail des femmes s'est réunie lors de deux séances régulières – en mai et en novembre 2022 – pour examiner les demandes de contributions à des projets et pour administrer le Fonds.

Selon le règlement du Fonds, la Commission est composée de cinq membres :

- *Un membre du Conseil de l'EERS* : Ruth Pfister, membre du Conseil.
- *Un membre proposé par le comité de la Conférence Femmes de l'EERS* : Adelheid Heeb
- *Un membre proposé par le Comité central des Femmes protestantes en Suisse (FPS)* : Liselotte Fueter
- *Un autre membre proposé par la Commission* : Christa Amstutz
- *La représentante de la Chancellerie de l'EERS, responsable de la Conférence Femmes* : Bettina Beer.

En 2022, sur les sept demandes de contribution déposées auprès de la commission, une seule a été soutenue pour un montant de CHF 1'500 :

FPS - Rencontre 2022: Les Femmes Protestantes en Suisse organisent une table ronde avec programme-cadre sur le thème de la « transmission ». En cette année de jubilé des FPS, cette rencontre mobilise ainsi la force du mouvement pour l'égalité dans l'Église et la société.

La décision de l'AD de 1990 de verser une collecte annuelle au Fonds pour le travail des femmes, dans le but de soutenir les femmes dans leur travail en Église, permet de renforcer le rôle des femmes dans la société, voire de le rendre possible. Sur la base de cette décision, les Églises membres se sont engagées à organiser une collecte annuelle en faveur du Fonds pour le travail des femmes. En 2022, les contributions à la collecte se sont élevées à CHF 88'716, soit CHF 37'000 de plus qu'en 2021 (CHF 51'525).

Comme ces contributions ont eu tendance à diminuer ces dernières années, il a été décidé en 2019 que le soutien financier annuel aux FPS s'élèverait au maximum à 70% des contributions à la collecte de l'année précédente. Cette décision a inévitablement eu des répercussions importantes sur la planification financière des FPS. Depuis lors, les FPS et la commission du Fonds pour le travail des femmes, par l'intermédiaire de sa présidente Ruth Pfister, ont échangé sur cette situation. En 2022, les FPS ont reçu CHF 36'067 comme contribution de base du Fonds pour le travail des femmes. En 2023, cette contribution s'élèvera au maximum à CHF 62'000 (max. 70% des recettes des collectes en 2022).

Depuis mai 2022, la commission du Fonds pour le travail des femmes discute de la manière dont le fonds doit se structurer à l'avenir. Cette réflexion a été entamée pour trois raisons :

- Le nom « Fonds pour le travail des femmes » n'est plus adapté à notre époque et n'est plus ou mal compris.
- La tendance est à la baisse des dons pour l'alimentation du Fonds, même si les entrées des collectes en 2022 contredisent cette tendance.
- Peu de demandes de soutien répondant aux critères d'attribution sont déposées.

Cette réflexion sera menée à son terme en 2023.